

INSTRUCTIONS DE VOTE IMPORTANTES INCLUSES

QU'ÊTES-VOUS PRÊT À PERDRE ?

À partir du lundi 26 mai 2025, les membres des Services techniques de l'IAM chez Air Canada voteront pour leur avenir. Durant la fin de semaine et avant le début du scrutin, il est crucial que vous et votre famille réfléchissiez sérieusement à la décision qui vous attend.

VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER :

1. L'AMFA a-t-elle l'infrastructure nécessaire pour affronter une machine malveillante et bien rodée chez Air Canada ?
2. Pourquoi Air Canada a-t-elle gardé son silence, pour la toute première fois de son histoire, dans ses soumissions au CCRI concernant la division de l'unité de négociation ?
3. L'AMFA dispose-t-elle d'un régime de retraite ?
4. Quel sera l'impact de la perte du régime de retraite de l'IAM sur votre planification de la retraite ?
5. Serai-je traité comme un citoyen de seconde classe avec l'AMFA ?
6. Suis-je en train de laisser de l'argent sur la table dans le fonds fiduciaire commun ?
7. Quel genre de service vais-je recevoir de l'AMFA ?
8. L'AMFA protégera-t-elle mon emploi alors qu'elle a des antécédents en matière de soustraction ?

Le vote se fera en ligne. Les électeurs admissibles recevront une lettre par courriel à l'adresse électronique enregistrée auprès de l'employeur, expliquant comment voter et fournissant un numéro d'identification personnel (NIP), requis pour voter. Les électeurs devraient recevoir cette lettre par courriel au plus tard le 26 mai 2025, date de début du vote. Vous pouvez contacter le directeur du scrutin ou un autre représentant du Conseil si vous n'avez pas reçu la lettre au début du vote.

Les électeurs pourront voter sans interférence, contrainte ou intimidation d'aucune source. Le vote sera supervisé par un directeur du scrutin nommé par le Conseil.

Il s'agit d'un vote à BULLETIN SECRET, et votre vote est strictement confidentiel.

ÉLECTEURS ADMISSIBLES

Les employés admissibles à voter sont ceux qui font partie de l'unité de négociation suivante, employés par l'employeur au 13 janvier 2025, et qui le sont toujours le jour du vote, tel qu'ordonné par le Conseil canadien des relations industrielles sous le numéro de dossier 038296-C :

"Tous les employés de l'unité commerciale des Services techniques d'Air Canada, à l'exclusion des employés des unités commerciales des Opérations aéroportuaires et de fret, des affaires logistiques et d'approvisionnement, ainsi que tous les postes de gestion."

Lorsque vous ferez votre choix dans le cadre de ce scrutin secret, votez pour un syndicat ayant fait ses preuves dans la défense de tous les professionnels du transport aérien. **Votez IAM !**

Ne perdez pas votre vraie représentation.

Continuez la lutte. Restez avec le syndicat de l'IAM!
Scannez le code QR pour plus d'informations.

